

(1)

— N° 176. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 4 AVRIL 1856.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1857.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Budget de l'exercice 1856 s'élèvent à la somme de fr.	7,401,575 41
Le total du projet de Budget pour 1857 est de	7,410,575 41
Le Budget de 1857 présente donc sur celui de 1856 une différence en plus de fr.	9,000 >

Les changements apportés au Budget de 1857 sont ci-après expliqués.

Les treize premiers chapitres ne présentent aucun changement.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Les sommes de 7,000 et 25,000 francs portées au Budget de 1856 pour frais de tournées extraordinaires et pour frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1^{er} octobre 1855, ne sont plus reproduites au Budget de 1857.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

On demande un crédit extraordinaire de 7,000 francs pour les frais de rédaction et d'impression du 2^{me} rapport triennal de l'enseignement supérieur, pendant les années scolaires 1852-1853, 1853-1854, et 1854-1855.

CHAPITRES XVI-XVII.

ENSEIGNEMENT MOYEN ET PRIMAIRE.

Pas de changements.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

L'art. 104, relatif aux encouragements aux lettres et aux sciences, est diminué d'une somme de 7,000 francs, qui se subdivise comme il suit :

1^o 5,000 francs au litt. *d*, parce qu'il n'y aura à décerner pour 1857 qu'un seul prix quinquennal, celui des sciences naturelles;

2^o 2,000 francs au litt. *G*, relativement aux frais de publication de la carte géologique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'allocation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est diminuée de 2,000 francs par la suppression du crédit de pareille somme, voté pour les travaux d'appropriation nécessités par le legs de la bibliothèque de feu M. le baron de Stassart.

Un crédit extraordinaire de 6,000 francs est demandé pour les frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale, ainsi que pour les frais de rédaction du catalogue général.

On supprime le crédit extraordinaire de 7,000 francs alloué au Budget de 1856, pour l'appropriation des nouveaux locaux de la Bibliothèque royale.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

On demande une augmentation de 10,000 francs au crédit destiné à subventionner les Académies des beaux-arts, autres que celle d'Anvers; une note explicative, insérée aux annexes, motive cette augmentation. — L'allocation extraordinaire de 9,000 francs portée à l'article du matériel du Musée royal de peinture et de sculpture, n'est pas une augmentation réelle; c'est un rappel de pareille somme qui est restée disponible au Budget de 1855; elle est destinée à l'acquisition d'œuvres d'art. La lettre de la commission administrative du Musée, insérée aux annexes, explique le motif pour lequel elle est restée disponible.

Une somme de 25,000 francs est portée aux charges extraordinaires et temporaires, pour subvenir aux frais qu'occasionnera l'exposition triennale des beaux-arts, en 1857.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉ

Tableau comparatif des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1856.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	272,050 »	»	272,050 »
II.	Pensions et secours	15,000 »	5,000 »	18,000 »
III.	Statistique générale.	14,500 »	»	14,500 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	870,882 »	38,150 »	909,032 »
V.	— dans les arrondissements	274,500 »	765 »	275,265 »
VI.	Milice	65,100 »	»	65,100 »
VII.	Garde civique.	20,000 »	»	20,000 »
VIII.	Fêtes nationales	40,000 »	»	40,000 »
IX.	Récompenses honorifiques et pécuniaires.	8,000 »	»	8,000 »
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	177,000 »	177,000 »
XI.	Agriculture	743,500 »	70,500 »	814,000 »
XII.	Voirie vicinale	513,000 »	200,000 »	713,000 »
XIII.	Industrie	118,450 »	89,600 »	208,050 »
XIV.	Poids et mesures.	75,400 »	52,000 »	105,400 »
XV.	Instruction publique Enseignement supérieur	765,000 »	»	765,000 »
XVI.	— — moyen	726,800 »	15,978 »	740,778 »
XVII.	— — primaire	1,343,579 25	5,500 »	1,347,079 25
XVIII.	Lettres et sciences	258,375 »	55,000 »	313,375 »
XIX.	Beaux-arts.	551,350 »	116,600 »	667,950 »
XX.	Service de santé	95,500 »	12,000 »	107,500 »
XXI.	Eaux de spa	20,000 »	»	20,000 »
XXII.	Traitements de disponibilité	»	10,594 16	10,594 16
XXIII.	Dépenses imprévues.	9,900 »	»	9,900 »
	Totaux. fr.	6,576,686 25	824,687 16	7,401,373 41

RIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

votés au Budget de 1856, et ceux qui sont proposés au Budget de 1857.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1857.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
272,050 "	"	272,050 "	"	"	"	"	"	"
15,000 "	5,000 "	18,000 "	"	"	"	"	"	"
14,500 "	"	14,500 "	"	"	"	"	"	"
870,882 "	58,150 "	909,032 "	"	"	"	"	"	"
274,500 "	765 "	275,265 "	"	"	"	"	"	"
65,100 "	"	65,100 "	"	"	"	"	"	"
20,000 "	"	20,000 "	"	"	"	"	"	"
40,000 "	"	40,000 "	"	"	"	"	"	"
8,000 "	"	8,000 "	"	"	"	"	"	"
"	177,000 "	177,000 "	"	"	"	"	"	"
743,500 "	70,500 "	814,000 "	"	"	"	"	"	"
515,000 "	200,000 "	715,000 "	"	"	"	"	"	"
118,450 "	89,600 "	208,050 "	"	"	"	"	"	"
75,400 "	"	75,400 "	"	"	"	52,000 "	"	52,000 "
765,000 "	7,000 "	772,000 "	"	"	7,000 "	"	7,000 "	"
726,800 "	13,978 "	740,778 "	"	"	"	"	"	"
1,545,579 25	3,500 "	1,547,079 25	"	"	"	"	"	"
258,575 "	45,000 "	505,575 "	"	"	"	10,000 "	"	10,000 "
344,350 "	147,600 "	491,950 "	15,000 "	"	51,000 "	"	44,000 "	"
95,500 "	12,000 "	107,500 "	"	"	"	"	"	"
20,000 "	"	20,000 "	"	"	"	"	"	"
"	10,594 16	10,594 16	"	"	"	"	"	"
9,900 "	"	9,900 "	"	"	"	"	"	"
6,589,686 25	820,687 16	7,410,373 41	15,000 "	"	58,000 "	42,000 "	51,000 "	42,000 "
EN PLUS.								
9,000 "								

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1857, à la somme de *sept millions quatre cent dix mille trois cent soixante-treize francs quarante et un centimes* (fr. 7,410,575 41 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 5 avril 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

P. DE DECKER.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	201,750	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses et loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux.	45,000	"	272,050
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	4,500	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000	"	
6	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	"	5,000	18,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. — Jetons de présence et frais de bureau	9,000	"	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale de la commission centrale et des commissions provinciales.	5,500	"	14,500
A REPORTER. fr.		299,550	5,000	504,550

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	299,550 "	5,000 "	304,550 "
	CHAPITRE IV. FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service	41,000 "	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,500 "	"	
	Province de Brabant.			
15	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service	49,575 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,700 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service	41,500 "	5,000 "	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,250 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service	45,000 "	3,150 "	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
25	Traitement des employés et gens de service	52,840 "	"	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,950 "	"	909,052 "
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service	43,800 "	"	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,690 "	"	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service	55,500 "	"	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	12,497 "	"	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
32	Traitement des employés et gens de service	51,800 "	"	
35	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,200 "	"	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
35	Traitement des employés et gens de service	36,000 "	"	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	14,700 "	"	
37	Supplément des crédits affectés au traitement des employés et gens de service, à répartir entre les provinces	"	32,000 "	
	A REPORTER. fr.	1,170,252 "	43,150 "	1,213,582 "

POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,170,252 "	45,150 "	1,213,382 "
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
38	Traitement des commissaires d'arrondissement	166,800 "	765 "	275,265 "
50	Émoluments pour frais de bureau	81,200 "	"	
40	Frais de route et de tournées	20,000 "	"	
41	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.	500 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
42	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	65,000 "	"	65,100 "
45	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription. — Frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
44	Inspecteur général et commandants supérieurs. — Frais de tournées, etc.	6,885 "	"	20,000 "
45	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	10,000 "	"	
46	Personnel du magasin central.	3,115 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
47	Frais de célébration des fêtes nationales	40,000 "	"	40,000 "
	CHAPITRE IX.			
	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
48	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	8,000 "	"	8,000 "
	CHAPITRE X.			
	LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	155,000 "	177,000 "
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 "	
	REPORT. . . . fr.	1,577,852 "	220,915 "	1,798,747 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,377,852 »	220,915 »	1,798,747 »
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus	150,000 »	»	
52	Service vétérinaire	50,000 »	»	
53	Traitements et indemnités du personnel du haras	36,000 »	»	
54	Traitements et indemnités de disponibilité.	»	1,600 »	
55	Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons.	102,000 »	»	
56	Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des régle- ments provinciaux sur la matière; exécution des règlements pro- vinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine	98,500 »	»	
57	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subside pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achats d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués par l'entremise des commissions d'agriculture; dépenses diverses.	88,000 »	»	814,000 »
58	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité.	79,000 »	5,000 »	
59	Service des défrichements en Campine	»	22,400 »	
60	Service du drainage	»	9,000 »	
61	Mesures relatives au défrichement des terrains incultes	»	20,000 »	
62	Personnel enseignant, administratif, et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	53,800 »	»	
63	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; travaux d'en- retien, de réparation, de construction; jury vétérinaire	60,200 »	12,500 »	
64	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles	24,000 »	»	
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE.			
65	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale	495,000 »	200,000 »	
66	Salaires des agents temporaires attachés à ce service, confection de plans, impressions et travaux spéciaux	5,000 »	»	713,000 »
67	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture.	15,000 »	»	
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
68	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie.	7,600 »	»	
69	Enseignement industriel	54,850 »	»	
70	Achat de modèles et de métiers perfectionnés, frais d'expertise de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'en- trée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récom- penses pour des ouvrages technologiques ou d'économie indus- trielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	21,000 »	»	
71	Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc.	»	80,000 »	208,050 »
72	Impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>	7,000 »	»	
73	Personnel du bureau de la librairie	»	6,600 »	
74	Matériel du bureau de la librairie	»	3,000 »	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
75	Traitement du personnel	17,748 »	»	
76	Matériel et frais divers	10,252 »	»	
	A REPORTER. fr.	2,952,782 »	581,015 »	3,535,797 »

POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,952,782	581,015	3,533,797
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
77	Traitement des vérificateurs et d'un aspirant vérificateur des poids et mesures	55,400	"	75,400
78	Frais de bureau et de tournées	18,000	"	
79	Matériel	2,000	"	
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000	"	772,000
81	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	580,790	"	
82	Bourses. — Matériel des universités	118,210	"	
85	Frais de route et de séjour des membres des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaire des huissiers des jurys et matériel.	52,000	"	
84	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000	"	
85	Frais de rédaction du deuxième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur. (Art. 50 de la loi du 15 juillet 1849.)	"	5,000	
86	Frais d'impression de ce même rapport.	"	4,000	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
87	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000	"	740,778
88	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel)	17,500	"	
89	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	7,000	"	
90	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destinés à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur	47,500	"	
91	Dotation des athénées royaux (art. 20, § 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	500,000	"	
92	Dotation des écoles moyennes (art. 25, § 1 ^{er} de la même loi)	200,000	"	
93	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000	"	
94	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	107,000	"	
95	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	17,000	"	
96	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	15,978	
97	Traitements de disponibilité	5,000	"	
98	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000	"	
	A REPORTER. fr.	4,517,082	601,995	5,119,073

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,517,982 "	601,995 "	5,119,975 "
	CHAPITRE XVII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
99	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel	54,000 "	"	
100	Écoles normales de l'État à Liège et à Nivelles. — Personnel	66,700 "	"	
101	Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État.	"	5,500 "	
102	Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration. — Commission centrale. — Matériel et dépenses diverses des écoles normales de l'État. — Ecoles normales adoptées. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et aménagement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences agricoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	1,226,879 25	"	1,547,079 25
105	Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles.	16,000 "	"	
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
104	Encouragements; souscriptions; achats; subsides aux dames veuves Weustenraad et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publications des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique	65,800 "	15,200 "	
105	Bureau de paléographie, annexé à la Commission royale d'histoire; personnel	5,000 "	"	
106	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays.	40,000 "	5,000 "	
107	Observatoire royal; personnel.	17,800 "	"	
108	— matériel et acquisitions	6,200 "	"	
109	Bibliothèque royale; personnel	26,680 "	"	
110	Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	"	6,000 "	
111	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	55,520 "	"	
112	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	10,000 "	"	
115	— — matériel et acquisitions	7,000 "	"	
114	Subside à l'association des Dollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	6,000 "	505,575 "
115	Archives du royaume; personnel.	24,250 "	1,800 "	
116	— matériel	2,600 "	"	
117	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	16,725 "	"	
118	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	7,000 "	10,000 "	
119	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	5,000 "	
	A REPORTER. fr.	6,119,956 25	650,495 "	6,770,420 25

POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,119,936 25	650,495 »	6,770,429 25
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
120	Subsides à des jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leurs talents; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats	159,000 »	»	
121	Académie royale d'Anvers	29,250 »	»	
122	Idem. — Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandissement et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de trente mille francs. — Troisième tiers.	»	10,000 »	
125	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	50,000 »	»	
124	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	24,000 »	»	
125	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel	6,500 »	»	
126	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	25,400 »	9,000 »	
127	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	4,800 »	»	
128	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	8,000 »	»	
129	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	2,000 »	»	491,950 »
130	Quatrième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	»	105,600 »	
151	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000 »	»	
152	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nicuport; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	40,000 »	»	
153	Commission royale des monuments. — Personnel. — Frais de copie.	2,000 »	»	
154	Commission royale des monuments. — Matériel et frais de déplacements.	5,400 »	»	
155	Exposition nationale des beaux-arts.	»	25,000 »	
	A REPORTER. fr.	6,464,286 25	798,095 »	7,262,379 25

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,464,286 25	798,095 "	7,262,379 25
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
156	Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et des travaux relatifs à cette inspection	"	12,000 "	
157	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies.	45,000 "	"	
158	Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides en cas d'épidémie; impressions et dépenses diverses	26,300 "	"	107,500 "
159	Académie royale de médecine.	20,000 "	"	
140	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	4,200 "	"	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
141	Subside pour les établissements publics de la commune de Spa	20,000 "	"	20,000 "
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
142	Traitements temporaires de disponibilité	"	10,594 16	10,594 16
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
145	Dépenses imprévues non libellées au Budget	9,900 "	"	9,900 "
	TOTAUX. fr.	6,589,686 25	820,687 16	7,410,375 41

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 3 avril 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

P. DE DECKER.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

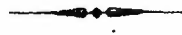
(15)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Pour l'exercice 1857.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>		
3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, frais de location et autres de la maison servant de succursale au Ministère de l'Intérieur; menues dépenses
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 1,000 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 5,000 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
201,750	»	201,750	201,750	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
4,500	»	4,500	4,500	»	»	
272,050	»	272,050	272,050	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
»	5,000	5,000	5,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
13,000	5,000	18,000	18,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
5,300	»	5,300	5,300	»	»	
14,300	»	14,300	14,300	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

Le tableau détaillé des fonctionnaires pensionnés depuis le 31 décembre 1855 jusqu'au 1^{er} janvier 1856, est joint au Budget ; il forme l'annexe n° 1.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
12	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
15	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
18	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
21	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
18,300	»	18,300	18,300	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
49,575	»	49,575	49,575	»	»	
18,700	»	18,700	18,700	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
44,300	3,000	44,300	44,300	»	»	
19,250	»	19,250	19,250	»	»	
37,000	»	37,700	37,700	»	»	
48,000	3,150	48,150	48,150	»	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
402,425	6,150	408,575	408,575	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
23	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
24	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,950 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
26	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,690 »
27	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
29	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,297 »
30	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 10,200 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
32	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,200 »
33	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
402,423	6,150	408,573	408,573	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
52,840	»	52,840	52,840	»	»	
18,930	»	18,930	18,930	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
43,800	»	43,800	43,800	»	»	
18,690	»	18,690	18,690	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
35,500	»	35,500	35,500	»	»	
12,497	»	12,497	12,497	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
31,800	»	31,800	31,800	»	»	
15,200	»	15,200	15,200	»	»	
782,482	6,150	788,632	788,632	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 11,700 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
37	»	Supplément des crédits affectés au traitement des employés et gens de service, à répartir entre les provinces
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ABRONDISSEMENTS.
38	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
39	»	Émoluments pour frais de bureau
40	»	Frais de route et de tournées
41	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
42	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice, vacations des officiers de santé; primes pour l'arrestation des réfractaires
45	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849).
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
782,482	6,150	788,632	788,632	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
14,700	»	14,700	14,700	»	»	
»	a) 32,000	32,000	32,000	»	»	
870,882	38,150	909,032	909,032	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
166,800	765	167,565	167,565	»	»	
81,200	»	81,200	81,200	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
500	»	500	500	»	»	
274,500	765	275,265	275,265	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
63,000	»	63,000	63,000	»	»	
2,100	»	2,100	2,100	»	»	
65,100	»	65,100	65,100	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) Un projet d'organisation du personnel des bureaux des administrations provinciales devant être formulé d'ici à l'époque de la discussion du Budget de 1857, on se borne à ne reproduire provisoirement que le crédit de 32,000 francs voté au Budget de 1856.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
44	»	Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées a)
45	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, etc.
46	»	Personnel du magasin central
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
47	»	Frais de célébration des fêtes nationales
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
48	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins
50	»	Subside au fond spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 43 à l'article 45.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
5,115	»	5,115	5,115	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
»	155,000	155,000	155,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	177,000	177,000	177,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
52	»	Service vétérinaire
53	»	Traitements et indemnités du personnel du haras
54	»	— — de disponibilité.
55	a.	Matériel du haras, frais de voyage du personnel a) fr. 52,000 »
	b.	Achat d'étalons 30,000 »
56	»	Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine
57	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 28,500 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 48,300 »
	c.	Achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués par l'entremise des commissions d'agriculture; dépenses diverses 11,200 »
58	a.	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture fr. 79,000 »
	b.	Traitements de disponibilité 5,000 »
59	»	Service des défrichements en Campine
60	»	Service du drainage b)
61	»	Mesures relatives au défrichement des terrains incultes
62	»	Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'État.
63	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État. fr. 56,200 »
	b.	Travaux d'entretien, de réparation ou de construction 12,500 »
	c.	Jury vétérinaire 4,000 »
64	»	Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
»	1,600	1,600	1,600	»	»	
102,000	»	102,000	102,000	»	»	
98,500	»	98,500	98,500	»	»	
88,000	»	88,000	88,000	»	»	a) Ce changement de rédaction a été introduit à la demande de la Cour des comptes, qui avait émis des doutes sur la question de savoir si les frais de voyage des fonctionnaires et agents du haras, même ceux qui résultent des achats d'étalons à l'étranger et des séjours des palefreniers dans les stations, ne devaient pas être payés sur l'art. 53. Or, comme le chiffre de ce dernier article n'a pas été fixé dans la prévision d'y imputer de pareilles dépenses, qui ont toujours été prélevées sur le crédit du matériel, il a paru nécessaire, pour prévenir toute difficulté et lever les doutes de la Cour des comptes, de changer le libellé de l'art. 53 et d'y ajouter les mots : <i>Frais de voyage du personnel.</i>
79,000	5,000	84,000	84,000	»	»	
»	22,400	22,400	22,400	»	»	
»	9,000	9,000	9,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	b) On impute sur l'art. 60 la partie à charge du Département de l'Intérieur des salaires résultant des manœuvres de nuit, établies pour augmenter le volume d'eau du canal de la Campine. Cette observation est faite pour satisfaire au désir manifesté par la Cour des comptes.
55,800	»	55,800	55,800	»	»	
60,200	12,500	72,700	72,700	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
743,500	70,500	814,000	814,000	»	»	
DIFFÉRENCE.fr.				»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE.		
65	»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale
66	»	Indemnités aux agents temporaires attachés au service de la voirie vicinale; confection de plans; impressions et travaux spéciaux
67	»	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture.
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
68	»	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie. . .
69	»	Enseignement industriel
70	»	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; frais d'expertise de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation des caisses de prévoyance, etc.
71	»	Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc.
72	»	Frais relatifs à l'impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>
73	»	Personnel du bureau de la librairie
74	»	Matériel — — —
<i>Musée de l'industrie.</i>		
75	»	Traitement du personnel
	a.	Frais de bureau de la commission administrative. fr. 350 »
	b.	Achat d'instruments et machines; collections d'échantillons; achat de livres et reliures. 3,000 »
	c.	Frais de publication et d'impression du <i>Bulletin du Musée</i> 4,000 »
76	d.	Laboratoire de chimie; ateliers du mécanicien et du dessinateur; frais de l'exposition permanente 1,700 »
	e.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 1,202 »
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
495,000	200,000	695,000	695,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
513,000	200,000	713,000	713,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
7,600	»	7,600	7,600	»	»	
54,850	»	54,850	54,850	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
»	80,000	80,000	80,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	6,600	6,600	6,600	»	»	
»	5,000	5,000	5,000	»	»	
17,748	»	17,748	17,748	»	»	
10,252	»	10,252	10,252	»	»	
118,450	89,600	208,050	208,050	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO de: articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
77	a.	Traitement des vérificateurs fr. 52,800 »
	b.	— d'un aspirant vérificateur 600 »
78	a.	Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures 6,150 »
	b.	Frais de tournées 11,850 »
»	»	— extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de 3 ^e rang
79	»	Matériel pour les poids et mesures
»	»	Frais extraordinaires de matériel occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
81	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 560,790 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
82	a.	Bourses 56,000 »
	b.	Matériel des universités 82,210 »
83	»	Frais de route et de séjour des membres des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaire des huissiers des jurys, et matériel.
84	»	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> .
85	»	Frais de rédaction du 2 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849)
86	»	Frais d'impression du même rapport.
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,400	»	53,400	53,400	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	a) 7,000	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
»	»	»	25,000	»	a) 25,000	
73,400	»	73,400	105,400	»	52,000	
DIMINUTION. fr.				52,000		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
580,790	»	580,790	580,790	»	»	
118,210	»	118,210	118,210	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
»	b) 3,000	3,000	»	3,000	»	
»	4,000	4,000	»	4,000	»	
765,000	7,000	772,000	765,000	7,000	»	
AUGMENTATION. fr.				7,000		

a) Ces deux crédits extraordinaires disparaissent du Budget de 1857.

b) Le premier rapport triennal, qui a été présenté le 19 décembre 1853, s'appliquait aux années académiques 1848-50, 1850-51 et 1851-52; les Chambres ont voté un crédit de 7,000 francs pour les frais de rédaction et d'impression de ce rapport; le 2^me rapport triennal concernera les années académiques 1852-53, 1853-54 et 1854-55; il donnera lieu aux mêmes dépenses que le premier.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
87	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen (art. 23 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).
88	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
89	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
90	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 31,800 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,500 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale 10,000 »
91	»	Dotation des athénées royales (art. 20, § 2, de la loi du 1 ^{er} juin 1850).
92	»	Dotation des écoles moyennes (art. 25, § 2, de la même loi)
93	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
94	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré (art. 28 de la loi).
95	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne (art. 36).
96	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
97	»	Traitements de disponibilité
98	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
99	»	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent; personnel.
100	»	Écoles normales à Lierre et à Nivelles; personnel
101	»	Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
47,300	»	47,500	47,500	»	»	
300,000	»	300,000	300,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
107,000	»	107,000	107,000	»	»	
17,000	»	17,000	17,000	»	»	
»	15,978	15,978	15,978	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
726,800	15,978	740,778	740,778	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
66,700	»	66,700	66,700	»	»	
»	5,500	5,500	5,500	»	»	
100,700	5,500	104,200	104,200	»	»	

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,700 »	3,500 »	104,200 »	104,200 »	»	»	<p>a) Ensuite des explications données dans la séance de la Chambre des Représentants du 13 janvier 1856, la Législature a ajouté le mot <i>diverses</i>, après le mot <i>depenses</i>, dans le libellé de l'art. 102, litt. B, à l'effet d'autoriser le Gouvernement à prélever sur le crédit de 111,780 francs la somme nécessaire pour suppléer, le cas échéant, à l'insuffisance de la pension des élèves instituteurs dans les écoles normales de l'État.</p> <p>b) Le crédit est le même que celui qui a été voté au Budget de 1856; une augmentation deviendra nécessaire, s'il est constaté que le crédit actuel ne suffit pas pour satisfaire aux besoins de l'exercice 1856.</p>
1,226,870 25	»	1,226,870 25	1,226,870 25	»	»	
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
1,545,570 25	3,500 »	1,547,070 25	1,547,070 25	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
65,800 »	13,200 »	77,000 »	84,000 »	»	c) 7,000 »	<p>c) Cette diminution provient de la suppression :</p> <p>1° D'une somme de 5,000 francs au crédit du litt. D, supprimée parce qu'il n'y aura à décerner pour 1857 qu'un seul prix quinquennal, celui des sciences naturelles.</p> <p>2° D'une somme de 2,000 francs au crédit du litt. G; exécution et publication de la carte géologique du royaume. En ce qui concerne ce dernier crédit, voir aux annexes la note n° 2.</p>
3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»	
40,000 »	5,000 »	45,000 »	47,000 »	»	d) 2,000 »	<p>d) Diminution provenant de la suppression du crédit extraordinaire de pareille somme allouée au Budget de 1856, pour travaux d'appropriation nécessités par le legs de la bibliothèque de feu M. le baron de Stassart.</p>
17,800 »	»	17,800 »	17,800 »	»	»	
6,200 »	»	6,200 »	6,200 »	»	»	
150,800 »	18,200 »	149,000 »	158,000 »	»	9,000 »	

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
130,800	18,200	149,000	158,000	»	9,000	
26,680	»	26,680	26,680	»	»	
»	a) 6,000	6,000	»	a) 6,000	»	a) Voir aux annexes la note n° 5, justifiant le crédit de 6,000 francs.
33,320	»	33,320	40,320	»	b) 7,000	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	b) La diminution de 7,000 francs provient de la suppression du crédit extraordinaire de pareille somme allouée au Budget de 1856, pour l'appropriation de nouveaux locaux.
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
24,250	1,800	26,050	26,050	»	»	
2,600	»	2,600	2,600	»	»	
16,725	»	16,725	16,725	»	»	
7,000	10,000	17,000	17,000	»	»	
»	3,000	3,000	3,000	»	»	
258,375	45,000	303,375	313,375	6,000	16,000	
DIMINUTION. . . . fr				10,000		
159,000	»	159,000	129,000	c) 10,000	»	c) La note justificative de cette augmentation sera ultérieurement communiquée à la Législature.
139,000	»	139,000	129,000	10,000	»	d) Le crédit du litt. C aux Budgets précédents, comprenait une somme de 3,000 francs en faveur de la publication du Musée populaire. Le Gouvernement ayant renoncé à la direction de cette publication, il semblerait rationnel que la somme de 3,000 francs en question fût retranchée du crédit susmentionné. Cependant le Gouvernement, comme il est dit dans la note imprimée sous le n° 4 à la suite du rapport de la section centrale qui a examiné le Budget de 1856, n'entend pas repudier complètement l'idée de la publication d'images populaires belges, et il a promis un encouragement efficace à l'ancien éditeur, qui a déclaré vouloir continuer la publication à ses risques et périls, pourvu que l'entreprise conserve le caractère de moralité et d'utilité qui lui a été imprimé jusqu'ici. Il semble donc que de ce chef il convient de conserver une somme de 300 francs au crédit du litt. C; quant aux 2,500 francs restants, on propose d'en reporter 1,500, au crédit du litt. A, que l'expérience a fait reconnaître comme tout à fait insuffisant, et 1,000 francs au crédit du litt. E, dont la modicité, même avec cette légère augmentation, ne peut certes pas être contestée.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
121	»	Académie royale d'Anvers
122	»	Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandissement et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de 30,000 francs. 3 ^{me} tiers
123	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses, tant du personnel que du matériel
124	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses, tant du personnel que du matériel.
125	»	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel
126	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue
127	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
128	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue
129	»	Entretien du monument de la place des Martyrs; des jardins et des arbustes; salaires des gardiens.
130	»	Quatrième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1853, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national
131	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
132	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nicuport fr. 36,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique 4,000 »
133	»	Commission royale des monuments; personnel; frais de copie.
134	»	— — frais de déplacement des membres, du secrétaire, des dessinateurs, etc.; frais de bureau, entretien des locaux, bibliothèque, etc.
135	»	Exposition nationale des beaux-arts.
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
136	»	Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et des travaux relatifs à cette inspection
137	»	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies
138	»	Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
139,000	»	139,000	129,000	10,000	»	
29,250	»	29,250	29,250	»	»	
»	10,000	10,000	10,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
6,500	»	6,500	6,500	»	»	
25,400	a) 9,000	32,400	25,400	9,000	»	a) Cette augmentation n'est qu'apparente : elle constitue en réalité un rappel de pareille somme restée disponible sur le crédit porté au Budget de 1855. Voir sub n° 3 des annexes la lettre de la commission administrative du Musée, en date du 7 Mars 1856.
4,800	»	4,800	4,800	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
»	103,600	103,600	103,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
5,400	»	5,400	5,400	»	»	
»	25,000	25,000	»	25,000	»	
544,350	147,600	447,950	459,550	44,000	»	
AUGMENTATION. fr.			44,000			
»	12,000	12,000	12,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
71,500	12,000	83,500	83,500	»	»	

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
71,300 »	12,000 »	83,300 »	83,300 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
95,500 »	12,000 »	107,500 »	107,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
»	10,594 16	10,594 16	10,594 16	»	»	
»	10,594 16	10,594 16	10,594 16	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	16	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale
IV.	18	Frais de l'administration dans les provinces
V.	22	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	24	Garde civique
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	26	Agriculture
XII.	28	Voirie vicinale
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	30	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. Enseignement supérieur
XVI.	32	— — — — — moyen
XVII.	<i>ib.</i>	— — — — — primaire
XVIII.	34	Lettres et sciences
XIX.	36	Beaux-arts
XX.	38	Service de santé
XXI.	40	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
272,050 »	»	272,050 »	272,050 »	»	»	
15,000 »	5,000 »	18,000 »	18,000 »	»	»	
14,300 »	»	14,300 »	14,300 »	»	»	
870,882 »	58,150 »	909,032 »	909,032 »	»	»	
274,500 »	765 »	275,265 »	275,265 »	»	»	
65,100 »	»	65,100 »	65,100 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
»	177,000 »	177,000 »	177,000 »	»	»	
745,500 »	70,500 »	814,000 »	814,000 »	»	»	
515,000 »	200,000 »	715,000 »	715,000 »	»	»	
118,450 »	89,600 »	208,050 »	208,050 »	»	»	
75,400 »	»	75,400 »	105,400 »	»	32,000 »	
765,000 »	7,000 »	772,000 »	765,000 »	7,000 »	»	
726,800 »	15,978 »	740,778 »	740,778 »	»	»	
1,545,579 25	3,500 »	1,547,079 25	1,547,079 25	»	»	
258,575 »	45,000 »	503,575 »	515,375 »	»	10,000 »	
544,550 »	147,600 »	491,950 »	447,950 »	44,000 »	»	
95,500 »	12,000 »	107,500 »	107,500 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	10,594 16	10,594 16	10,594 16	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
6,589,686 25	820,687 16	7,410,373 41	7,401,573 41	54,000 »	42,000 »	
AUGMENTATION. fr.				9,000 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Pacquot	Julien-Nicolas	22 mai 1788 .	Professeur à l'athénée de Tournay
2	Bourdon	Henri-Auguste	26 juin 1797 .	Chef de division au Gouvernement provincial de Luxembourg.
3	Mertens	François-Henri	6 août 1796 .	Professeur à l'athénée d'Anvers
4	Demelin	Lois-Jean-Baptiste	1 ^{er} fév. 1793 .	Chef de culture à l'école de médecine vétéri- naire de l'État.
5	Vandenboudelinghen	Charles-Louis	13 fév. 1804 .	Palefrenier à l'école de médecine vétérinaire de l'État.
6	Dekoninck	Charles-Eugène	25 avril 1805 .	Chef de division au Gouvernement provincial de Brabant.
7	Leclerre	Jean-Guillaume	15 avril 1789 .	Vérificateur des poids et mesures à Liège . .
8	Carlier	Jean-Charles-Joseph	30 mars 1785 .	Chef de bureau au Gouvernement provincial de Liège.
9	Van Ertvelde	François	26 janv. 1792 .	Messenger au Gouvernement provincial de la Flandre orientale.
10	Verhulst	Eugène-François	11 fév. 1785 .	Vérificateur des poids et mesures à Bruges .
11	Heynen	Jacques	7 mars 1805 .	Palefrenier au haras de l'État
12	Kirsch	Antoine	7 oct. 1796 .	Id. id.
13	Smolderen	Adolphe	10 sept. 1773	Membre de la Députation permanente du con- seil provincial d'Anvers.
14	Berré	Henri	18 fév. 1790 .	Vérificateur des poids et mesures à Bruxelles.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

de l'Intérieur, admis à la pension, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1855.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
38 1	2,712	250	Il se trouve dans les conditions voulues par les lois des 21 juillet 1844, 17 fév. 1849 et 1 ^{er} juin 1850.	14 mars 1855.	
51 0	2,600	1,328	Infirmités	29 id.	
14 9	2,260	240	Id.	25 juin 1855.	Exécution de l'article 9 de la loi du 1 ^{er} juin 1850.
20 0	2,000	658	Id.	14 août 1855.	
22 »	720	518	Id.	14 id.	
15 11	3,700	905	Id.	14 id.	
44 10	2,200	1,406	Il se trouve dans les conditions voulues par la loi.	21 id.	
48 0	1,645	1,096	Id.	21 id.	
28 11	755	326	Infirmités	4 septembre 1855.	
41 5	2,400	1,600	Il se trouve dans les conditions voulues par la loi.	14 id.	
17 4	800	215	Infirmités	27 octobre 1855.	
22 9	800	279	Id.	10 novembre 1855.	
17 8	3,000	815	Id.	31 décembre 1855.	
34 10	2,400	1,286	Il se trouve dans les conditions voulues par la loi.	31 id.	
TOTAL des pensions. . fr.		10,760			

Il y avait, au 1^{er} janvier 1855, 150 pensions à servir, montant à fr. 171,076 .
9 pensions se sont éteintes pendant l'exercice 1855, montant à fr. 18,185 .
14 pensions ont été accordées pendant le même exercice fr. 10,760 .

La somme des pensions éteintes dépasse celle des pensions accordées de fr. 7,425 .
De manière qu'au 1^{er} janvier 1856, il y avait à servir 135 pensions, montant à fr. 165,651 .

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

CARTE GÉOLOGIQUE.

D'après une note fournie à la section centrale qui a été chargée de l'examen du Budget de 1855, et imprimée au rapport de cette section, pp. 58-61, il est dit que la carte géologique du pays exigerait encore une dépense de 25,000 francs, qui pourrait être répartie sur trois exercices, à savoir : 10,000 francs sur chacun des Budgets de 1855 et 1856, et 5,000 sur celui de 1857.

Une somme de 10,000 francs ayant été réellement votée aux Budgets de 1855 et de 1856, il ne resterait plus à demander à celui de 1857 que la somme complémentaire de 5,000 francs.

Cependant, l'on porte au Budget une somme de 8,000 francs. Mais sur cette somme, 5,000 francs seulement seraient consacrés à couvrir les frais de publication de la carte. Les 3,000 francs restants seraient destinés à constituer une subvention annuelle qui serait accordée à M. Dumont à titre de récompense nationale.

Il est inutile sans doute d'insister encore sur le mérite du travail exécuté par le savant professeur. Le succès éclatant qu'il a obtenu à l'exposition universelle de Paris a consacré ce mérite d'une manière qui ne peut plus être contestée. Mais ce qu'il importe de faire remarquer, c'est que M. Dumont a employé à son travail plus de 18 années (c'est un arrêté royal du 31 mai 1836 qui a décrété l'exécution de la carte géologique du royaume); c'est qu'il a été obligé de visiter à pied toutes les localités de la Belgique; c'est que, pour ces excursions, il lui était alloué une simple indemnité de 12 francs par journée de voyage et de séjour hors de sa résidence habituelle; c'est, enfin, qu'il a sacrifié à cet immense labeur, non-seulement ses intérêts personnels, mais encore sa santé.

L'honorable Ministre Piercot, appréciant ces considérations, jugea qu'une récompense particulière était due à M. Dumont. Il aurait désiré pouvoir accorder cette récompense en portant le traitement du savant professeur de l'université de Liège au *maximum* fixé par la loi. Mais le crédit déterminé pour les augmentations de traitement de cette nature se trouvant entièrement employé, il proposa au Roi d'accorder à M. Dumont, sur les fonds généraux des lettres et des sciences, un subside de 3,000 francs, à titre d'encouragement scientifique, et pour l'indemniser des travaux extraordinaires qu'a nécessités la carte géologique du royaume.

Ce subside fut alloué par arrêté royal du 14 août 1854. Dans la pensée de l'honorable Ministre précité, il devait se renouveler d'année en année, jusqu'à ce qu'il eût été possible de porter le traitement de M. Dumont, comme professeur, au taux de 9,000 francs, sauf à diminuer le subside en raison des augmentations partielles de traitement qu'il serait possible d'accorder dans l'intervalle.

Le Ministre actuel de l'Intérieur ayant trouvé les choses dans cet état, ne crut pas pouvoir se refuser à allouer un deuxième subside sur le Budget de 1855. Mais tout en appréciant l'équité de la mesure, il la croit peut-être peu régulière dans la forme, en ce qu'elle tend à grever d'une charge pour ainsi dire permanente le crédit déjà si insuffisant porté au Budget pour l'encouragement des lettres et des sciences. Il a

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

done pris la résolution d'imputer le subside pour l'année 1856 sur le crédit même de la carte géologique, et de soumettre, pour l'avenir, la question à la Législature, persuadé que celle-ci ratifiera le jugement que les sommités ⁽¹⁾ de la science ont porté sur le travail du M. Dumont, et reconnaîtra le droit de l'éminent professeur à un témoignage de gratitude nationale.

ANNEXE N° 5.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — PERSONNEL.

Dans son rapport général sur la situation de la Bibliothèque royale, daté du 14 octobre 1854 (dont un exemplaire a été adressé à chacun de MM. les Sénateurs et Représentants), le conservateur en chef de ce dépôt démontre l'utilité de la confection du catalogue général; mais il établit que cette opération doit nécessairement être précédée d'un remaniement et d'une fusion de tous les volumes des trois fonds qui composent la bibliothèque. Voici comment il s'exprime :

- « La confection du catalogue général et la fusion de nos trois fonds réclament, »
 » comme je l'ai déjà dit, des ressources autres que celles que présente notre éta- »
 » blissement, tant sous le rapport du personnel que sous celui de la dépense.
 » Le personnel de la Bibliothèque royale a été composé d'après les besoins du »
 » service ordinaire. Chacun y a sa besogne réglée, et les fonctions ont été distri- »
 » buées en raison des aptitudes. On peut bien quelquefois imposer des travaux »
 » extraordinaires, et les occasions n'en sont point rares, témoin les opérations »
 » relatives aux *doubles* et au *dépôt légal*; mais ce serait se faire illusion que de »
 » compter sur le personnel actuel pour accomplir la grande tâche dont il s'agit.
 » Les employés n'ont point d'ailleurs été tous choisis pour ce genre de travail, »
 » qui exige des connaissances fort étendues et toutes spéciales. Quant aux dé- »
 » penses, l'emploi du budget annuel est déterminé suivant les besoins, et les »
 » sommes que l'on pourrait en distraire diminueraient les acquisitions, ce qui »
 » ôterait à l'établissement une partie de son utilité.

(1) Voici entre autres comment s'explique, au sujet de cette carte, un homme également d'un haut mérite, le général du génie Delannoy :

« C'est un travail bien remarquable, et par les études immenses qu'il a exigées et par son exécu- »
 » tion. Je connais les diverses cartes géologiques de l'Angleterre, et je ne crains pas d'être démenti »
 » en affirmant que celle de M. Dumont peut figurer avec avantage à côté de la plus vantée d'entre »
 » elles. Cette carte fera honneur à notre pays à l'étranger, où elle sera certainement appréciée à sa »
 » juste valeur. Je suis au courant, depuis un grand nombre d'années déjà, des travaux de M. Du- »
 » mont; mes propres études m'en ont fait apprécier toutes les difficultés et la persévérance qu'ils »
 » exigent; aussi, personnellement, j'ai été heureux de voir que ces travaux recevaient la récompense »
 » qu'ils méritaient à tous les titres. »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

» C'est donc avec un personnel extraordinaire, essentiellement temporaire, que l'opération devrait être accomplie; c'est sur des crédits spéciaux qu'elle devrait être payée.

» Il ne serait pas difficile de trouver dans la ville de Bruxelles quatre ou cinq savants qui consentiraient à se distribuer les dix classes qui composent la bibliothèque, une indemnité convenable leur étant allouée; car tout travail gratuit échappe au contrôle, et, dans une affaire de ce genre, il faut qu'une pensée unique ramène l'harmonie dans tous les résultats isolés. Le Gouvernement pourrait encore trouver, dans cette opération, une occasion de donner provisoirement de l'occupation aux jeunes gens formés dans les écoles normales créées auprès des universités.

» Quelques professeurs agrégés de l'enseignement moyen pourraient, en attendant qu'un poste leur soit assigné dans les athénées ou les collèges, être envoyés, pendant un an, à la bibliothèque royale pour concourir, sous la direction du conservateur en chef, à la rédaction du catalogue. Cet emploi de leur temps ne serait pas sans influence sur leur avenir professoral. C'est une idée que je me contente d'indiquer; ce qui importe, au point de vue de l'institution dont les intérêts sont ici en jeu, c'est que l'on se persuade de l'utilité de l'opération et que l'on ne se méprenne pas sur les moyens à employer pour arriver à son accomplissement. »

Le conseil d'administration de la Bibliothèque a été appelé à examiner les propositions de M. le conservateur en chef, et dans sa lettre ci-jointe du 6 mars 1855, il y a donné son entier assentiment. Le travail dont il s'agit demandera cinq années au moins, et sa haute importance fait désirer que l'on mette la main à l'œuvre le plus tôt possible. On propose, en conséquence d'introduire au Budget de 1857, le nouveau crédit qui fait l'objet de l'article, crédit qui serait essentiellement temporaire, et qui est porté sous un article spécial, afin de ne pas pouvoir être affecté à un autre usage.

Le Conseil d'administration de la Bibliothèque royale à M. le Ministre de l'Intérieur.

Bruxelles, 6 mars 1855.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 5 mars, s'est occupé de l'objet dont l'entretien votre dépêche du 7 février (5^me d^{on}, n^{os} $\frac{1830}{7762}$) et qui concerne l'évaluation de la dépense qu'entraîneraient la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et la rédaction d'un catalogue général de tous les livres de ce dépôt.

Après avoir entendu M. le conservateur en chef, le conseil a été d'avis que les évaluations que ce fonctionnaire a indiquées dans son rapport du 14 octobre 1854, n'ont rien d'exagéré, ni quant à la durée probable de l'opération, ni quant

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

à la dépense qu'elle entraînerait. Il faut au moins cinq années pour accomplir ce travail, en cataloguant *vingt mille* numéros par an. On ne pourrait guère en faire davantage, si l'on veut que la besogne soit exécutée consciencieusement. En effet, il faudrait, non-seulement transcrire sur des bulletins séparés tous les articles de nos trois catalogues; mais encore faire une révision attentive de la rédaction de chaque article, simultanément avec la vérification de chaque volume; et, enfin, les disposer dans l'ordre systématique définitif que chaque ouvrage devra occuper. Pour ces diverses opérations auxquelles chaque livre doit être soumis, nous attribuons 25 centimes par numéro.

Un crédit annuel de six mille francs pourvoirait donc aux besoins, à raison de vingt mille numéros, le cinquième environ de la Bibliothèque, par an.

Si l'on employait cinq personnes à ce travail, chacune aurait quatre mille numéros pour une année, il faudrait faire vingt numéros par jour, pendant deux cents jours, pour obtenir ce résultat. Il n'est guère possible d'attendre davantage de personnes qui auraient nécessairement d'autres occupations, et à qui l'on ne pourrait offrir au plus qu'une indemnité de mille francs, le sixième devant être réservé pour payer le travail matériel qui accompagne toujours, dans ce genre d'opérations, le travail intellectuel.

La Bibliothèque royale est partagée en dix classes; on en formerait cinq parts, à peu près égales numériquement, de manière à grouper les matières qui ont entre elles le plus d'analogie. On choisirait enfin cinq personnes versées dans les sciences bibliographiques, lesquelles, sous la direction du conservateur en chef, accompliraient l'opération en cinq années.

Mais avant de l'entamer, il est indispensable que le local ait été agrandi, car, dans la situation actuelle des choses, on ne pourrait la commencer sans jeter le désordre dans l'établissement.

Agréez, etc.

Le Président du conseil d'administration,

BARON DE GERLACHE.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 4.

MUSÉE DE PEINTURE.

Bruxelles, le 7 mars 1856.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous croyons devoir vous informer qu'une somme de neuf mille francs restera disponible au Budget de 1855. Il nous eût été facile, Monsieur le Ministre, de donner une destination à ces fonds, avant la fin de l'exercice, si nous n'avions tenu, avant tout, à ce qu'ils fussent dépensés d'une manière profitable et consciencieuse; mais les occasions d'acheter des œuvres d'art éminemment utiles ne se sont pas présentées, et nous avons cru agir tout à la fois dans l'intérêt du Musée et du trésor en laissant ce crédit sans emploi.

Les exigences de la loi sur la comptabilité de l'État nous placent, sous ce rapport, dans une situation fort gênante et de nature à empêcher l'achat d'un ouvrage important, car il est hors de doute que notre position est complètement différente de celle d'autres établissements, tels que la Bibliothèque royale, les Musées d'histoire naturelle et de l'industrie; en effet, ces dépôts pourront toujours, à cause de la nature même de leurs collections, faire des acquisitions jusqu'à concurrence des ressources qui leur sont allouées. Il n'en est pas de même du Musée de peinture: les occasions d'acheter des œuvres de mérite ne se présentent quelquefois qu'à de longs intervalles, tandis que, dans d'autres moments, il serait si utile de pouvoir disposer d'un crédit extraordinaire. D'un autre côté, l'impossibilité de liquider le prix d'un tableau sur plusieurs exercices, nous oblige à circonscrire les achats dans un cercle de productions d'une importance secondaire, et empêche d'utiliser l'excédant de l'allocation, toutes les fois que cette somme est inférieure au prix à payer pour l'objet qu'il s'agit d'acquérir.

Nous pensons, Monsieur le Ministre, qu'on pourrait aisément obvier à ces inconvénients, en rappelant au Budget de l'année suivante la somme qui resterait disponible à la fin de chaque exercice. Si, comme nous l'espérons, vous partagez notre manière de voir à cet égard, nous aurons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous proposer de reporter au Budget de 1857 la somme de neuf mille francs que nous présumons devoir rester sans emploi sur l'exercice dernier; nous avons la confiance que les Chambres s'empresseront de sanctionner ce transfert, et de reconnaître ainsi que notre proposition n'a d'autre but que de donner la destination la plus utile aux fonds alloués annuellement en faveur du Musée royal de peinture et de sculpture.

Nous vous prions d'agréer, etc.

Le Secrétaire,

STIÉNON.

Le Président,

NAVEZ.